Rasmus Nordqvist - Verts/ALE
Révision du règlement "Gouvernance de l'Union de l'énergie"

Eurodéputé danois élu en 2024, je représente la gauche verte danoise (SF) au sein du groupe Verts/ALE. Je suis membre des commissions ENVI et CONT et suppléant en BUDG et PECH. Avant cela, j'ai siégé au Folketing de 2015 à 2022, où j'étais porte-parole de mon parti sur l'agriculture, la nature et le climat. Mon pays nourrit également ma crédibilité sur le sujet des énergies. Le Danemark tire en effet 79.7% de son électricité de sources renouvelables[1]. Certaines de nos îles fonctionnent déjà à 100% grâce aux énergies renouvelables, et nous prévoyons une indépendance nationale vis-à-vis des énergies fossiles pour 2030. Je défends donc une conviction qui est aussi une expérience nationale : une ambition forte attire l'investissement.

I. La nécessaire révision du règlement 2018/1999 pensé pour un monde obsolète

Le règlement 2018/1999 a été négocié dans un monde qui n'existe plus. Les engagements climatiques actuels placent le monde sur une trajectoire de réchauffement de 2,6 °C d'ici la fin du siècle. Un chiffre revu à la hausse par rapport aux 2,3 à 2,5 °C projetés en 2025, selon le rapport annuel du PNUE[2]. De plus, les canicules et les événements climatiques extrêmes se sont multipliés, et confirment que le changement climatique est la nouvelle norme. Bien que les États soient inégalement touchés, personne n'est aujourd'hui en capacité de dire qu'il est en sécurité face aux événements climatiques extrêmes. Au vu de l'urgence de la situation, il est impossible de conserver tel quel un règlement qui ne remplit pas ses promesses.

Le cadre actuel se caractérise par **un manque de coordination et de solidarité entre les États membres** : les budgets sont nationaux et dispersés, avec trop peu de mesures contraignantes, ce qui permet aux États de fuir leurs objectifs climatiques, parfois même lorsque ceux-ci sont déjà trop peu ambitieux. Les recommandations de la Commission sur les PNEC ne sont à l'heure actuelle pas juridiquement contraignantes non plus, et arrivent avec **une lenteur administrative qui est incompatible avec l'urgence de la situation**, alors que tout semble reposer uniquement sur la bonne volonté des États.

Les crises répétées (guerre en Ukraine, flambée des prix du pétrole, …) rappellent que l'Union importe plus de 90% de son pétrole et témoignent de sa grande vulnérabilité face aux chocs mondiaux. Avec mon groupe, je refuse que ces chocs deviennent un prétexte à la subvention des énergies fossiles. Les crises sont réelles, mais **l'électrification reste la clé** pour atteindre notre souveraineté énergétique et doit ainsi être accélérée.

II. Configurations des négociations : pour une transition énergétique juste et ambitieuse

1. Mes engagements

En accord avec mes collègues du groupe Verts/ALE, et comme détaillé dans notre communiqué en date du 23 octobre 2026, je défends :

- **Une transition juste et solidaire entre États membres, basée sur des objectifs européens juridiquement contraignants** sur les renouvelables et l'efficacité énergétique, seuls garants de la stabilité des investissements, et un Fonds pour une Transition Juste (FTJ) renforcé, sans aucun financement fossile**.**

[1] Key figures | Energistyrelsen, 2024. *Danish Energy Agency*. Online. Available from: https://ens.dk/en/analyses-and-statistics/key-figures.

[2] Climat : le monde se dirige vers un réchauffement de 2,6 °C d'ici 2100, alerte l'ONU | Reporterre, 2026. Reporterre. En ligne. Disponible sur : https://reporterre.net/Climat-le-monde-se-dirige-vers-un-rechauffement-de-2-6oC-d-ici-2100-alerte-l-ONU.

- **Faire des PNEC de véritables plans d'investissement, assortis d'un mécanisme de comblement de l'écart.** Les PNEC doivent passer d'un exercice déclaratif à de véritables plans d'investissement, avec des besoins de financement chiffrés, des sources de financement identifiées et un calendrier de mise en œuvre vérifiable. Ils doivent être couplés à un mécanisme de comblement de l'écart : tout État membre qui s'écarte de sa trajectoire contribue financièrement, à un fonds commun européen.

Deux garde-fous doivent accompagner ce dispositif : la protection stricte de la biodiversité (le règlement révisé devra exclure expressément les sites protégés, notamment Natura 2000, des zones d'accélération pour les énergies renouvelables) et la circularité afin de garantir la soutenabilité de la transition sur tout le cycle de vie.

- **Une accélération de l'électrification :** le taux stagne à 23% depuis 10 ans, je soutiens donc l'objectif de 46% en 2040 fixé par la Commission[3], tout en demandant bien plus (83 à 91% en 2050), ainsi que des mécanismes correcteurs pour les États en retard.
- **Un budget européen commun et ambitieux** intégrant obligatoirement et systématiquement le risque climatique dans les instruments financiers (budget, PNEC) avec le principe de ne pas causer de préjudice important à l'environnement pour chaque euro versé.
- **Un mix énergétique européen sans nucléaire ni captage-stockage du carbone (CSC) :** je reste attaché au respect de l'article 194 TFUE[4], selon lequel chaque État est libre du choix de son mix énergétique. Pour autant, il est impératif que le nucléaire et le CSC ne soient pas comptabilisés dans ce mix en tant qu'énergies renouvelables.

2. Mes lignes rouges

Je n'accepterai :

- **Aucun recul sur la Loi Européenne sur le Climat**, qui promet un objectif de -90% d'émissions en 2040 et neutralité carbone en 2050 au plus tard.
- **Aucun abandon des objectifs juridiquement contraignants** sur les renouvelables et l'efficacité énergétique.
- **Aucune omission de la notion de risque climatique dans les instruments financiers**.
- **Aucune subvention d'urgence aux énergies fossiles**, quelles que soient les circonstances.
- **Aucun financement causant un préjudice important à l'environnement.**

III. Perspectives futures : un climat durable grâce à une politique de transition énergétique commune et contraignante

Pour répondre aux obligations qui nous sont imposées, il est plus que jamais nécessaire de travailler ensemble, avec le Parlement et le Conseil. Nous n'avons pas besoin de 27 budgets nationaux dispersés, mais d'un budget européen commun, encadré par des règles contraignantes. C'est la condition d'une solidarité réelle entre les États membres et d'investissements prévisibles et cohérents à l'échelle de l'Union.

La révision du règlement (UE) 2018/1999 doit être l'occasion de traduire ces principes en actes. Elle sera un test de la capacité de l'Union à agir collectivement face à une urgence climatique qui s'aggrave et touche tous les États membres.

Les négociations à venir exigeront des compromis, et nous y sommes prêts. Mais ils doivent porter sur les modalités, jamais sur l'ambition, qui ne peut pas diminuer alors que la situation climatique se dégrade.

[3] Electrification Action Plan, COM(2026) 595 final | European Commission, 2026. Online. Available from: https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12072-2026-INIT/en/pdf.

[4] Treaty on the Functioning of the European Union, Article 194 | EUR-Lex, 2012. European Union. Online. Available from: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E194.